



Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain
Jusqu'à 49 999 €	4 900 € TTC	4 500€ TTC
De 50 000 € à 59 999 €	5 900 € TTC	Sur la part excédant 50 000€ : 5 500€
De 60 000 € à 79 999 €	6 900 € TTC	
De 80 000 € à 99 999 €	7 900 € TTC	
De 100 000 € à 119 999 €	8 900 € TTC	
De 120 000 € à 149 999 €	9 900 € TTC	
De 150 000 € à 179 999 €	10 900 € TTC	
De 180 000 € à 209 999 €	11 900 € TTC	
De 210 000 € à 249 999 €	12 900 € TTC	
Sur la part excédant 250 000€	6%	

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Honoraires de location

Baux D'habitation	Locataire	Propriétaire
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	Jusqu'à 8€ TTC du m ² selon la surface et conformément à la loi Alur	Jusqu'à 8€ TTC du m ² selon la surface et conformément à la loi Alur
Etat des lieux	Jusqu'à 3€ TTC du m ²	Jusqu'à 3€ TTC du m ²
Honoraires de négociation	xxxxxxx	Accord particulier



LOCATION

Locaux commerciaux - Locaux professionnels entrepôts - locaux d'activités

Honoraires à charge du preneur ou à la charge partagée (suivant les conditions définies au mandat).

30% du loyer annuel HT HC
Honoraires calculés sur le loyer HT HC annuel

REDACTION D'ACTES

(Bail commercial ou bail professionnel ORPI FRANCE)

Forfait : 650 € HT

REDACTION D'ACTES

Forfait : 350 € HT

ESTIMATION

(Sans projet de commercialisation)
Forfait : 300 € HT (murs)
Forfait : 600 € HT (fonds de commerce)

GESTION

Voir barème en agence



VENTE / CESSION

Locaux commerciaux - Locaux professionnels Entrepôts - Locaux d'activités - Immeubles de rapport - Terrains

Honoraires à charge du preneur ou à la charge partagée (suivant les conditions définies au mandat).
Forfait minimum 6500€ ht

Prix affiché	Honoraires HT
De 0 à 100 000€	8 %
De 100 001 à 250 000€	7 %
De 250 001 à 500 000€	6 %
De 500 001 à 750 000€	5 %
De 750 001 à 1 000 000€	4 %
Supérieur à 1 000 000€	3 %

Honoraires calculés sur le prix de commercialisation (prix affiché)

Cession de fonds de commerce - Cession de droit au bail - Cession de parts sociales

Honoraires à la charge du preneur ou à la charge partagée (suivant les conditions définies au mandat).
Forfait minimum 9500€ ht

Prix de cession HT	Honoraires HT
De 0 à 150 000€	9 %
De 150 001 à 300 000€	8 %
De 300 001 à 500 000€	7,5 %
De 500 001 à 750 000€	7 %
De 750 001 à 1 000 000€	6 %
Supérieur à 1 000 000€	5 %

Honoraires calculés sur le prix de commercialisation (prix affiché)

Honoraires au 1^{er} janvier 2024

ORPI Agence Immo Center 2 - 13 rue Anatole France - 02100 - SAINT QUENTIN - CPI 0201 2024 000 000 001 / CCI de l'Aisne - agenceimmocenter@orpi.com RCS Saint-Quentin 981 085
913 - SARL (Société A Responsabilité Limitée) au capital de 5000 € Carte Professionnelle CPI 0201 2024 000 000 001 / CCI de l'Aisne - Garantie VERSPIEREN - 44 Avenue Georges
Pompidou 92300 LE VALLOIS-PERRET - Montant garantie 110 000 €.

La délivrance d'une note est obligatoire